

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 8 JUIN 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le jeudi 8 juin 2023 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur Denis Langlois était absent de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2023-06-144 1. EMBAUCHE DE JOURNALIERS TEMPORAIRES

Considérant qu'un processus d'affichage a été effectué pour pourvoir deux postes de journalier temporaire, qui s'est terminé le 26 mai 2023;

Considérant que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu plusieurs candidatures pour les deux postes;

Considérant que le comité de sélection a analysé les candidatures reçues et conformes;

Considérant que trois candidats ont passé une entrevue le 6 juin 2023.

Considérant la recommandation du comité de sélection, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de messieurs Bruno Briand et Hudon Langlois comme journaliers temporaires et ce, selon la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-145 2. SOUMISSION POUR LA ROUTE DU PHARE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Les Constructions J.-Paul Parisé Inc. pour la réparation de la route du phare (Parc Colborne) au montant de 7 340\$, avant taxes. Cette dépense sera payée sur réception de la facture.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes de l'assistance.

2023-06-146 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 05.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier